

## FRANCE

Numéro de Contrat

Utmost Wealth Solutions est la marque utilisée par un certain nombre de sociétés Utmost. Ce document a été produit par Utmost Luxembourg S.A.

Tout terme utilisé au singulier a la même signification au pluriel et vice versa. Toute notion utilisée au féminin a la même signification au masculin et vice versa.

### SOUSCRIPTEUR(S) PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)

#### Souscripteur 1

 M. Mme

Nom

Prénom(s)

E-mail

#### Souscripteur 2

 M. Mme

Nom

Prénom(s)

E-mail

#### Souscripteur Nu-Propriétaire

(le cas échéant, selon les dispositions prévues au moment du démembrement)

 M. Mme

Nom

Prénom(s)

E-mail

### SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE

Dénomination de la société

#### Représentant légal 1

 M. Mme

Nom

Prénom(s)

E-mail

#### Représentant légal 2

 M. Mme

Nom

Prénom(s)

E-mail

**Représentant légal 3**

M.  Mme

Nom  Prénom(s)

E-mail

**Représentant légal 4**

M.  Mme

Nom  Prénom(s)

E-mail

Le Souscripteur demande, par la présente, à effectuer un arbitrage dans le Contrat après la période de renonciation.

Veuillez préciser l'origine du montant arbitré :

DÉNOMINATION DE L'UNITÉ DE COMPTE <sup>(1)</sup>	CODE ISIN (FONDS EXTERNES)	% DE L'UNITÉ DE COMPTE À DÉINVESTIR <sup>(3)</sup>	MONTANT (DANS LA DEVISE DE L'UNITÉ DE COMPTE À DÉINVESTIR) <sup>(2), (3)</sup>

<sup>(1)</sup> Pour les Unités de Compte constituées par des Fonds Internes Dédiés et Fonds d'Assurance Spécialisés, veuillez mentionner la référence de l'Unité de Compte (PCPxxx / Pxxx / SAFxxx / Sxxx) confirmée dans la documentation du Contrat.

<sup>(2)</sup> Un désinvestissement en montant est uniquement possible en cas de Fonds Interne Dédié et de Fonds d'Assurance Spécialisé.

<sup>(3)</sup> Veuillez respecter les montants maximums et minimums de désinvestissement précisés dans les Conditions Générales et les Annexes financières à la Proposition d'Assurance valant Note d'Information/au Projet de Contrat valant Note d'Information.

Par défaut, toute demande de désinvestissement d'un Fonds Interne Dédié et/ou d'un Fonds d'Assurance Spécialisé donnera lieu à une liquidation de la partie des Actifs Sous-Jacents de l'Unité de Compte correspondant au désinvestissement dans la devise du Contrat.

**Optionnel** : Seulement si l'investissement est ensuite effectué dans un autre Fonds Interne Dédié et/ou Fonds d'Assurance Spécialisé, le Souscripteur peut déroger à ce traitement par défaut en indiquant son choix dans ce qui suit (le cas échéant, merci de remplir une demande d'arbitrage séparée pour chaque Fonds Interne Dédié et/ou Fonds d'Assurance Spécialisé désinvesti qui dévie du traitement par défaut) :

La demande de désinvestissement est exécutée par :

- la liquidation dans une autre devise que la devise du Contrat :
- la liquidation dans les devises de chaque Actif Sous-Jacent concerné par le désinvestissement
- le transfert des Actifs Sous-Jacents concernés par le désinvestissement (sous réserve qu'ils soient transférables)

NOTICE D'INFORMATION SUR LES RISQUES QUE COMPORTE UN INVESTISSEMENT SUR UNE UNITÉ DE COMPTE DONT LES ACTIFS SOUS-JACENTS SONT COMPOSÉS D'INVESTISSEMENTS SPÉCIALISÉS

Le Souscripteur accepte que les Fonds et les Actifs Sous-Jacents du Contrat puissent comprendre :

- › Des **fonds alternatifs** tels que des fonds immobiliers, des fonds alternatifs\* et des fonds de fonds alternatifs/de fonds immobiliers ;
- › Des produits d'investissement liés aux **crypto-monnaies** ;
- › Des **produits dérivés** (y compris les opérations de change à terme) qui ne sont pas utilisés à des fins de couverture ; ou
- › Des **produits structurés** liés à des fonds alternatifs, des produits dérivés, des actions non cotées, des obligations non cotées ou des fonds de placement privé ;

ensemble dénommés « **Investissements Spécialisés** ».

---

\* Les fonds alternatifs tels que définis dans la Lettre Circulaire 15/3 du CAA sont des fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE qui ne sont pas un fonds de fonds.

Le Souscripteur reconnaît et accepte que :

- › Les Investissements Spécialisés peuvent comporter des risques plus élevés que les investissements directs (comme les actions cotées) ;
- › Les Investissements Spécialisés peuvent être domiciliés dans des juridictions où le cadre de surveillance, l'environnement juridique ou réglementaire est relativement faible, ce qui peut offrir moins de sécurité que celui applicable à des investissements domiciliés dans des juridictions fortement réglementées telles que le Grand-Duché de Luxembourg ;
- › Il n'y a aucune garantie que les objectifs des Investissements Spécialisés soient atteints ;
- › La performance des Investissements Spécialisés peut fluctuer considérablement avec le temps. Cette volatilité plus élevée pourrait engendrer des pertes substantielles, voire totales, de la valeur des Investissements Spécialisés ;
- › Les Investissements Spécialisés peuvent avoir une liquidité limitée ;
- › L'évaluation des prix publiés, ou les estimations de prix, pour les Investissements Spécialisés peuvent différer substantiellement de ce qui pourrait être réalisé si l'investissement était vendu.

Risques supplémentaires des produits d'investissement liés aux **crypto-monnaies** :

- › Les crypto-monnaies sont décentralisées et ne sont pas soutenues ou réglementées par une autorité centrale. En conséquence, le risque de fraude peut être plus élevé (sans avoir le même recours légal) ;
- › Les crypto-monnaies constituent des investissements très risqués et spéculatifs avec potentiellement de grandes variations de valeur ;
- › Les crypto-monnaies peuvent être complexes et opaques. Elles peuvent être affectées par des risques accrus de marché, de crédit et de transparence.

**L'Assureur ne prend aucune responsabilité quant à la performance des Investissements Spécialisés.**

Les Investissements Spécialisés ne conviennent pas au Souscripteur qui :

- › ne peut supporter ou faire face à des pertes en capital substantielles ;
- › n'est pas prêt à accepter des fluctuations importantes de la Valeur du Contrat ;
- › peut avoir besoin de liquidités rapidement ;
- › n'a pas un horizon d'investissement à long terme ;
- › ne dispose pas déjà d'un portefeuille diversifié.

Les Investissements Spécialisés pourraient entraîner une liquidité limitée. Cela peut entraîner des frais encourus par l'Assureur pour réaliser ces actifs qui seront déduits du Contrat ou de la Prestation d'Assurance/Prestation, le cas échéant.

Une lettre d'indemnité spécifique existe pour les Actifs Non-Traditionnels, tels que (i) des obligations/dettes cotées sur un marché non réglementé, (ii) des obligations/dettes non cotées émises par un émetteur non coté, (iii) des actions non cotées, (iv) des fonds de placement privé ou tout autre type de fonds d'investissement avec une liquidité limitée inférieure à 6 mois ou (v) des actifs avec une transférabilité restreinte. La règle d'investissement de l'Assureur est de ne pas accepter les actifs dépréciés ou suspendus. L'accord préalable de l'Assureur, ainsi que la signature de la lettre d'indemnité spécifique, sont requis avant d'investir dans des Actifs Non-Traditionnels.

Lorsqu'un Fonds d'Assurance Spécialisé est investi dans des fonds de placement privé avec des engagements restants, il incombe au Souscripteur de conserver des actifs liquides suffisants pour garantir que les appels de fonds soient honorés rapidement.

Les limites d'investissement du CAA résultant de la classification des actifs et de la catégorisation du Souscripteur doivent toujours être respectées. À ce titre, les investissements directs dans les matières premières ou les crypto-monnaies ne sont pas autorisés.

**Souscripteur 1****SIGNATURE**

Date

Lieu

**Souscripteur 2****SIGNATURE**

Date

Lieu

### Souscripteur Nu-Propriétaire



Le cas échéant, selon les dispositions prévues au moment du démembrement

#### SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

#### Représentant légal 1

#### SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

#### Représentant légal 2

#### SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

#### Représentant légal 3

#### SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

#### Représentant légal 4

#### SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Le Souscripteur sollicite que le montant de cet arbitrage soit réinvesti sur l'(les) Unité(s) de Compte du Contrat sélectionnée(s) parmi celle(s) disponibles, conformément aux Conditions Générales du Contrat, comme suit :

DÉNOMINATION DE L'UNITÉ DE COMPTE	QUOTE-PART DU MONTANT ARBITRÉ <sup>1</sup> À RÉINVESTIR DANS L'UNITÉ DE COMPTE SÉLECTIONNÉE (%)
<b>FONDS INTERNE(S) DÉDIÉ(S) (« FID »)</b>	% (Total pour FID)
Fonds existants (minimum 10.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise)	
1.	%
2.	%
3.	%
4.	%
Nouveau Fonds (minimum 125.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise)	
1. Nouveau Fonds Interne Dédié 1	%
2. Nouveau Fonds Interne Dédié 2 <sup>2</sup>	%
<b>FONDS D'ASSURANCE SPÉCIALISÉ(S) (« FAS »)</b>	% (Total pour FAS)
Fonds existants (minimum 10.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise)	
1.	%
2.	%
Nouveau Fonds (minimum 125.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise)	
1. Nouveau Fonds d'Assurance Spécialisé 1	%
2. Nouveau Fonds d'Assurance Spécialisé 2 <sup>2</sup>	%
<b>FONDS INTERNE(S) COLLECTIF(S) (« FIC »)</b> (quote-part du montant global alloué)	% (Total pour FIC)

Veuillez indiquer la répartition entre les Unités de Compte sélectionnées de la liste des Fonds Internes Collectifs disponibles dans le tableau qui suit plus bas dans ce document.

FONDS EXTERNE(S) (« FE »)  
(quote-part du montant global alloué)

%  
(Total pour FE)

Veillez indiquer la répartition entre les Unités de Compte sélectionnées de la liste des Fonds Externes disponibles dans le tableau qui suit plus bas dans ce document.

100%  
(Total pour tous les Fonds)

<sup>1</sup> Les montants effectivement investis dans chaque Unité de Compte correspondront au montant de l'arbitrage alloué entre les Unités de Compte après déduction des frais d'arbitrage.

<sup>2</sup> Dans le cas d'une nouvelle Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié 2 ou un Fonds d'Assurance Spécialisé 2, le Souscripteur doit remplir l'annexe complémentaire disponible.

#### DÉTAILS DU NOUVEAU FONDS INTERNE DÉDIÉ

##### Nouveau Fonds Interne Dédié 1 (gestion discrétionnaire)

Gestionnaire

Adresse

Frais de gestion financière <sup>1,2</sup>

 %

Voir annexe

Banque Dépositaire <sup>3</sup>

Adresse

Devise de référence du Fonds <sup>4</sup>

## › Stratégie d'Investissement : Option 1

## OBJECTIF D'INVESTISSEMENT ET ALLOCATION D'ACTIFS

 Défensif

Le Fonds recherche un rendement conservateur en prenant un risque limité. L'objectif du Fonds est une croissance progressive du capital tout en prenant des risques limités dans des conditions économiques et de marché normales. Des stratégies de couverture de risques seront appliquées pour réduire la volatilité du portefeuille. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 3 ans.

Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	90	100
Actions et investissements de type actions	0	10
Investissements alternatifs**	0	0

 Modéré

Le Fonds recherche une augmentation modérée du capital à moyen terme tout en prenant des risques limités dans des conditions économiques et de marché normales. La volatilité du Fonds sera relativement faible avec un horizon de placement d'au moins 5 ans. Le Fonds est prêt occasionnellement à renoncer à certaines mesures de sécurité d'investissement et à investir dans des instruments financiers plus volatils comme les actions. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du Fonds. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.

Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	70	100
Actions et investissements de type actions	0	30
Investissements alternatifs**	0	10

 Equilibré

Le Fonds recherche une croissance modérée du capital à moyen ou long terme par un équilibre entre sécurité et performance. Le niveau de risque est modéré. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 7 ans. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.

Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	35	100
Actions et investissements de type actions	0	65
Investissements alternatifs**	0	35

<input type="checkbox"/> Actif	<p>Le Fonds recherche une plus-value en capital au fil des années. Le capital investi peut fluctuer et la volatilité du portefeuille inclut le risque de pertes considérables. Le niveau de risque du Fonds est élevé. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 9 ans. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p> <table border="1" data-bbox="472 432 1469 703"> <thead> <tr> <th>Allocation d'actifs par classe d'actifs*</th> <th>Min (%)</th> <th>Max (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Espèces Obligations et investissements de type obligataire</td> <td>20</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Actions et investissements de type actions</td> <td>0</td> <td>80</td> </tr> <tr> <td>Investissements alternatifs**</td> <td>0</td> <td>55</td> </tr> </tbody> </table>	Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)	Espèces Obligations et investissements de type obligataire	20	100	Actions et investissements de type actions	0	80	Investissements alternatifs**	0	55
Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)											
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	20	100											
Actions et investissements de type actions	0	80											
Investissements alternatifs**	0	55											
<input type="checkbox"/> Agressif	<p>Le Fonds recherche une performance élevée à long terme et est prêt à prendre un risque substantiel en échange. Le Fonds accepte que la volatilité du portefeuille soit élevée. L'horizon de placement du Fonds est de plus de 10 ans. Le niveau de risque du Fonds est très élevé. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p> <table border="1" data-bbox="472 943 1469 1205"> <thead> <tr> <th>Allocation d'actifs par classe d'actifs*</th> <th>Min (%)</th> <th>Max (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Espèces Obligations et investissements de type obligataire</td> <td>0</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Actions et investissements de type actions</td> <td>0</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Investissements alternatifs**</td> <td>0</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)	Espèces Obligations et investissements de type obligataire	0	100	Actions et investissements de type actions	0	100	Investissements alternatifs**	0	100
Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)											
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	0	100											
Actions et investissements de type actions	0	100											
Investissements alternatifs**	0	100											

\* Les investissements peuvent être effectués directement dans ces actifs ou indirectement par le biais de fonds communs de placement.

\*\* La section « Notice d'information sur les risques que comporte un investissement sur une Unité de Compte dont les Actifs Sous-Jacents sont composés d'Investissements Spécialisés » du présent formulaire doit être signée avant tout investissement dans ce type d'actifs.

› Stratégie d'Investissement : Option 2

**Stratégie d'Investissement différente** (définie sur un document séparé dûment daté et signé incluant l'objectif d'investissement et l'allocation d'actifs (peut être refusée par l'Assureur et/ou le Gestionnaire)).

Nom de la Stratégie d'Investissement

**La Stratégie d'Investissement promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'art. 8 SFDR<sup>5</sup>), ou a pour objectif l'investissement durable (au sens de l'art. 9 SFDR<sup>5</sup>).**

En cochant cette case, le Souscripteur confirme qu'il a reçu l'information précontractuelle pertinente en vertu de l'annexe II du Règlement Délégué 2022/1288 en cas de Stratégie d'Investissement promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'art. 8 SFDR<sup>5</sup>) ou à l'annexe III du Règlement Délégué 2022/1288 en cas de Stratégie d'Investissement ayant pour objectif un investissement durable (au sens de l'art. 9 SFDR<sup>5</sup>) en temps utile avant la signature du présent formulaire et en tout état de cause suffisamment tôt pour examiner les informations et prendre une décision éclairée si l'opération doit être conclue ou non.

› Stratégie d'Investissement : Option 3

 **Stratégie d'Investissement personnalisée**

La Stratégie d'Investissement de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié prévoit des allocations d'actifs type généralement utilisées par un Gestionnaire. Les pourcentages d'allocation indiqués ci-après entre types d'actifs sont indicatifs, le strict respect de ces allocations étant impossible en raison des modifications de valorisation des Actifs Sous-Jacents.

CLASSES D'ACTIFS	MINIMUM ET MAXIMUM EN %
Liquidités/Fonds marché monétaire	Entre 0 et <input type="text"/> %
Actions/Fonds actions	Entre <input type="text"/> et <input type="text"/> %
Obligations/Fonds obligataires	Entre <input type="text"/> et <input type="text"/> %
Investissements alternatifs/Fonds immobiliers <sup>5</sup>	Entre 0 et <input type="text"/> %
Produits non cotés/Fonds de placement privé <sup>6</sup>	Entre 0 et <input type="text"/> %

**Nouveau Fonds Interne Dédié 2 (gestion discrétionnaire)**

**Gestionnaire**

**Adresse**

**Frais de gestion financière**<sup>1,2</sup>  %

Voir annexe

**Banque Dépositaire**<sup>3</sup>

**Adresse**

**Devise de référence du Fonds**<sup>4</sup>

## › Stratégie d'Investissement : Option 1

## OBJECTIF D'INVESTISSEMENT ET ALLOCATION D'ACTIFS

 Défensif

Le Fonds recherche un rendement conservateur en prenant un risque limité. L'objectif du Fonds est une croissance progressive du capital tout en prenant des risques limités dans des conditions économiques et de marché normales. Des stratégies de couverture de risques seront appliquées pour réduire la volatilité du portefeuille. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 3 ans.

Allocation d'actifs par classe d'actifs <sup>*</sup>	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	90	100
Actions et investissements de type actions	0	10
Investissements alternatifs <sup>**</sup>	0	0

 Modéré

Le Fonds recherche une augmentation modérée du capital à moyen terme tout en prenant des risques limités dans des conditions économiques et de marché normales. La volatilité du Fonds sera relativement faible avec un horizon de placement d'au moins 5 ans. Le Fonds est prêt occasionnellement à renoncer à certaines mesures de sécurité d'investissement et à investir dans des instruments financiers plus volatils comme les actions. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du Fonds. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.

Allocation d'actifs par classe d'actifs <sup>*</sup>	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	70	100
Actions et investissements de type actions	0	30
Investissements alternatifs <sup>**</sup>	0	10

 Equilibré

Le Fonds recherche une croissance modérée du capital à moyen ou long terme par un équilibre entre sécurité et performance. Le niveau de risque est modéré. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 7 ans. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.

Allocation d'actifs par classe d'actifs <sup>*</sup>	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	35	100
Actions et investissements de type actions	0	65
Investissements alternatifs <sup>**</sup>	0	35

<input type="checkbox"/> Actif	<p>Le Fonds recherche une plus-value en capital au fil des années. Le capital investi peut fluctuer et la volatilité du portefeuille inclut le risque de pertes considérables. Le niveau de risque du Fonds est élevé. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 9 ans. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p> <table border="1" data-bbox="470 432 1476 703"> <thead> <tr> <th>Allocation d'actifs par classe d'actifs*</th> <th>Min (%)</th> <th>Max (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Espèces Obligations et investissements de type obligataire</td> <td>20</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Actions et investissements de type actions</td> <td>0</td> <td>80</td> </tr> <tr> <td>Investissements alternatifs**</td> <td>0</td> <td>55</td> </tr> </tbody> </table>	Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)	Espèces Obligations et investissements de type obligataire	20	100	Actions et investissements de type actions	0	80	Investissements alternatifs**	0	55
Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)											
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	20	100											
Actions et investissements de type actions	0	80											
Investissements alternatifs**	0	55											
<input type="checkbox"/> Agressif	<p>Le Fonds recherche une performance élevée à long terme et est prêt à prendre un risque substantiel en échange. Le Fonds accepte que la volatilité du portefeuille soit élevée. L'horizon de placement du Fonds est de plus de 10 ans. Le niveau de risque du Fonds est très élevé. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p> <table border="1" data-bbox="470 940 1476 1205"> <thead> <tr> <th>Allocation d'actifs par classe d'actifs*</th> <th>Min (%)</th> <th>Max (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Espèces Obligations et investissements de type obligataire</td> <td>0</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Actions et investissements de type actions</td> <td>0</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Investissements alternatifs**</td> <td>0</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)	Espèces Obligations et investissements de type obligataire	0	100	Actions et investissements de type actions	0	100	Investissements alternatifs**	0	100
Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)											
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	0	100											
Actions et investissements de type actions	0	100											
Investissements alternatifs**	0	100											

\* Les investissements peuvent être effectués directement dans ces actifs ou indirectement par le biais de fonds communs de placement.

\*\* La section « Notice d'information sur les risques que comporte un investissement sur une Unité de Compte dont les Actifs Sous-Jacents sont composés d'Investissements Spécialisés » du présent formulaire doit être signée avant tout investissement dans ce type d'actifs.

› Stratégie d'Investissement : Option 2

**Stratégie d'Investissement différente** (définie sur un document séparé dûment daté et signé incluant l'objectif d'investissement et l'allocation d'actifs (peut être refusée par l'Assureur et/ou le Gestionnaire)).

Nom de la Stratégie d'Investissement

**La Stratégie d'Investissement promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'art. 8 SFDR<sup>5</sup>), ou a pour objectif l'investissement durable (au sens de l'art. 9 SFDR<sup>5</sup>).**

En cochant cette case, le Souscripteur confirme qu'il a reçu l'information précontractuelle pertinente en vertu de l'annexe II du Règlement Délégué 2022/1288 en cas de Stratégie d'Investissement promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'art. 8 SFDR<sup>5</sup>) ou à l'annexe III du Règlement Délégué 2022/1288 en cas de Stratégie d'Investissement ayant pour objectif un investissement durable (au sens de l'art. 9 SFDR<sup>5</sup>) en temps utile avant la signature du présent formulaire et en tout état de cause suffisamment tôt pour examiner les informations et prendre une décision éclairée si l'opération doit être conclue ou non.

› Stratégie d'Investissement : Option 3

 **Stratégie d'Investissement personnalisée**

La Stratégie d'Investissement de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié prévoit des allocations d'actifs type généralement utilisées par un Gestionnaire. Les pourcentages d'allocation indiqués ci-après entre types d'actifs sont indicatifs, le strict respect de ces allocations étant impossible en raison des modifications de valorisation des Actifs Sous-Jacents.

CLASSES D'ACTIFS	MINIMUM ET MAXIMUM EN %
Liquidités/Fonds marché monétaire	Entre 0 et <input type="text"/> %
Actions/Fonds actions	Entre <input type="text"/> et <input type="text"/> %
Obligations/Fonds obligataires	Entre <input type="text"/> et <input type="text"/> %
Investissements alternatifs/Fonds immobiliers <sup>5</sup>	Entre 0 et <input type="text"/> %
Produits non cotés/Fonds de placement privé <sup>6</sup>	Entre 0 et <input type="text"/> %

<sup>1</sup> La TVA (ou tout impôt équivalent) s'ajoute aux frais et sera prélevée au taux applicable.

<sup>2</sup> Déterminés par an sur la Valeur Atteinte du Fonds et prélevés du Fonds selon les instructions du Gestionnaire pendant toute la durée du Fonds.

<sup>3</sup> Les frais de Banque Dépositaire au titre de la tenue de compte et de la conservation (frais de dépôt) des Actifs Sous-Jacents de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié ainsi que les autres frais et charges (comme notamment des frais de transaction, de souscription, d'investissement, de transfert, de change et frais bancaire) incluant les droits, taxes et impôts sont prélevés par la Banque Dépositaire sur la Valeur Atteinte par diminution de la valeur nette d'inventaire du Fonds Interne Dédié. Ces Frais peuvent représenter au maximum 3 % de la Valeur Atteinte annuelle du Fonds Interne Dédié, ladite Valeur Atteinte annuelle étant précisée en fonction de sa moyenne sur une année civile. Le Souscripteur peut, sur demande, obtenir de l'Assureur ou du Distributeur une fiche d'information sur les frais de dépôt.

<sup>4</sup> Si différent de la devise du Contrat.

<sup>5</sup> SFDR = Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

<sup>6</sup> Ce type d'investissement n'est possible que si le Souscripteur donne son accord exprès et préalable. Dans ce cas, il convient de compléter et signer la section relative aux Investissements Spécialisés du présent formulaire.

<sup>7</sup> L'accord préalable de l'Assureur, ainsi que la signature de la lettre d'indemnité spécifique, sont requis avant d'investir dans ce type d'actifs.

DÉTAILS DU NOUVEAU FONDS D'ASSURANCE SPÉCIALISÉ (une copie de la convention de gestion conseillée doit être jointe au présent formulaire)

### Fonds d'Assurance Spécialisé 1

**FAS GESTION CONSEILLÉE**

#### Conseiller en investissement<sup>1</sup> :

Le Conseiller en investissement est-il différent du Distributeur ?

**OUI** : Le Distributeur est autorisé à déléguer  
à :

en sa/ses qualité(s) de

- conseiller en investissement financier et courtier en assurance
- prestataire de services d'investissement et courtier en assurance
- conseiller en investissement financier
- prestataire de services d'investissement
- courtier en assurance autre que le Distributeur

**NON** : Le conseil sera effectué par le Distributeur :

en sa/ses qualité(s) de

- conseiller en investissement financier et Distributeur du Contrat
- prestataire de services d'investissement et Distributeur du Contrat
- Distributeur du Contrat

Adresse

Frais de gestion conseillée  
(hors TVA)<sup>2,3</sup>

 %

Contrôlé par

Mandataire RTO

Adresse

Frais de réception et transmission d'ordre (RTO)  
(hors TVA)<sup>2,3</sup> %

Ordres passés par

Mandataire RTO

L'Assureur

FAS BUY & HOLD<sup>4</sup>

Ordres passés par l'Assureur

Banque Dépositaire<sup>5</sup>

Adresse

Devise de référence du Fonds<sup>6</sup>

## OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Défensif

Le Fonds cherche à obtenir un rendement conservateur tout en prenant un risque limité. L'objectif du Fonds est de réaliser une croissance progressive du capital tout en prenant un risque limité dans des conditions économiques et de marché normales. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 3 ans. Le Fonds investira principalement dans des obligations/instruments de type obligataire et des instruments du marché monétaire, avec une petite proportion d'instruments de type actions/actions représentant au maximum 10% du Fonds. Aucun investissement alternatif ne sera sélectionné.

Modéré

Le Fonds vise une augmentation modérée du capital à moyen terme tout en prenant un risque d'investissement limité dans des conditions économiques et de marché normales. La volatilité du Fonds sera relativement faible avec un horizon d'investissement d'au moins 5 ans. Le Fonds est prêt à renoncer occasionnellement à un certain degré de sécurité d'investissement et à investir dans des instruments financiers plus volatils tels que des actions et des investissements alternatifs\* représentant un maximum de 30% du Fonds. Des stratégies de couverture des risques peuvent réduire la volatilité du Fonds.

Equilibré

Le Fonds recherche une croissance modérée du capital à moyen/long terme par le biais d'un équilibre entre sécurité et performance. Le niveau de risque est moyen avec une part maximale de 65% investie en actions/titres de participation et/ou investissements alternatifs\*. Le reste sera investi en obligations/instruments de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaire. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 7 ans. Des stratégies de couverture des risques peuvent réduire la volatilité du Fonds.

Actif

Le Fonds recherche une appréciation du capital à long terme. Le capital investi peut augmenter ou diminuer et la volatilité du Fonds inclut le risque de pertes plus élevées. Le niveau de risque du Fonds est élevé. Les investissements en actions/placements de type actions et en placements alternatifs\* peuvent représenter jusqu'à 80% du Fonds. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 9 ans. Des stratégies de couverture du risque peuvent réduire la volatilité du Fonds.

<input type="checkbox"/>	Agressif	Le Fonds cherche à obtenir une performance d'investissement plus élevée à long terme et est prêt à prendre des risques substantiels sur le capital en échange de cette performance. La volatilité du Fonds est élevée. L'horizon d'investissement du Fonds est supérieur à 10 ans. Le niveau de risque du Fonds est très élevé. Les stratégies de couverture du risque peuvent réduire la volatilité du Fonds dans une certaine mesure. Tous les placements peuvent être investis dans des actions/des placements de type actions et/ou des placements alternatifs*.
--------------------------	----------	--

<sup>1</sup> Le Conseiller en investissement désigné peut être un courtier en assurance, un conseiller en investissement financier et/ou un prestataire de services d'investissement.

<sup>2</sup> Les frais de gestion conseillée et/ou de réception et transmission d'ordre prélevés par l'Assureur s'entendent hors TVA (ou impôt équivalent).

<sup>3</sup> Déterminés par an sur la Valeur Atteinte du Fonds et prélevés du Fonds selon les instructions du Conseiller en investissement/mandataire RTO pendant toute la durée du Fonds.

<sup>4</sup> Si l'investissement se fait selon les modalités du FAS «Buy & Hold», merci de vous référer à l'annexe du présent formulaire. Les Actifs Sous-Jacents du Fonds d'Assurance Spécialisé Buy & Hold sont des Investissements Spécialisés et/ou des Actifs Non-Traditionnels.

<sup>5</sup> Les frais de Banque Dépositaire au titre de la tenue de compte et de la conservation (frais de dépôt) des Actifs Sous-Jacents de l'Unité de Compte constituée par un Fonds d'Assurance Spécialisé ainsi que les autres frais et charges (comme notamment des frais de transaction, de souscription, d'investissement, de transfert, de change et frais bancaire) incluant les droits, taxes et impôts sont prélevés par la Banque Dépositaire sur la Valeur Atteinte par diminution de la valeur nette d'inventaire du Fonds d'Assurance Spécialisé. Ces Frais peuvent représenter au maximum 3 % de la Valeur Atteinte annuelle du Fonds d'Assurance Spécialisé, ladite Valeur Atteinte annuelle étant précisée en fonction de sa moyenne sur une année civile. Le Souscripteur peut, sur demande, obtenir de l'Assureur ou du Distributeur une fiche d'information sur les frais de dépôt.

<sup>6</sup> Si différent de la devise du Contrat.

\* La section « Notice d'information sur les risques que comporte un investissement sur une Unité de Compte dont les Actifs Sous-Jacents sont composés d'Investissements Spécialisés » du présent formulaire doit être signée avant tout investissement dans ce type d'actifs.

#### DÉTAILS DE LA RÉPARTITION ENTRE LES FONDS INTERNES COLLECTIFS

(minimum 10.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise sauf dispositions particulières contenues dans la documentation financière du Fonds concerné)

DÉNOMINATION DU FONDS	QUOTE-PART DU MONTANT ARBITRÉ VERS LES FONDS INTERNES COLLECTIFS SÉLECTIONNÉS
1.	%
2.	%
3.	%
<b>100%</b>	

## DÉTAILS DE LA RÉPARTITION ENTRE LES FONDS EXTERNES

(minimum 10.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise)

DÉNOMINATION DU FONDS*	CODE ISIN	QUOTE-PART DU MONTANT ARBITRÉ VERS LES FONDS EXTERNES SÉLECTIONNÉS
1.		%
2.		%
3.		%
4.		%
5.		%
6.		%
7.		%
8.		%
9.		%
10.		%
		100%

\* La documentation financière (notamment le Document d'Informations Clés) de certaines Unités de Compte constituées par un Fonds Externe n'est pas disponible en français. Une parfaite compréhension de l'anglais par le Souscripteur est nécessaire et requise pour pouvoir investir dans ces Unités de Compte.

Le Souscripteur déclare et comprend, par la présente, que :

- › la structure de frais telle que définie dans la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information/le Projet de Contrat valant Note d'Information s'appliquera à l'arbitrage demandé,
- › il n'a pas sollicité de nantissement ou de délégation du Contrat,
- › il n'a pas cédé les droits et il n'y a pas de cession en cours (applicable uniquement pour le contrat de capitalisation),
- › il a pleinement le droit d'effectuer cette demande,
- › le présent formulaire d'arbitrage s'ajoute à et doit être lu conjointement avec les Conditions Générales du Contrat,
- › dans la mesure où il l'aurait jugé nécessaire, il a pris conseil et obtenu un avis indépendant à cet égard,
- › pour chaque Unité de Compte constituée par un Fonds Externe et Fonds Interne Collectif choisie, il a reçu et compris les dernières versions de la documentation financière du Fonds, disponible sur simple demande écrite adressée au siège social de l'Assureur ou en consultant la page dédiée du site internet de l'Assureur telle que définie dans la Proposition d'Assurance valant Note d'Information/le Projet de Contrat valant Note d'Information,
- › en cas de sélection d'une Unité de Compte constituée par un Fonds Externe, il a pris connaissance de la liste des Unités de Comptes constituées par un Fonds Externe disponibles et il a reçu et compris le Document d'Informations Clés (DIC),
- › pour chaque nouvelle Unité de Compte constituée par un Fonds d'Assurance Spécialisé choisie, le Souscripteur a reçu l'information relative aux règles et modalités d'investissement de l'Unité de Compte constituée par un Fonds d'Assurance Spécialisé.

**Souscripteur 1**

**SIGNATURE**

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

**Souscripteur 2**

**SIGNATURE**

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

**Souscripteur Nu-Propriétaire**



Le cas échéant, selon les dispositions prévues au moment du démembrement

**SIGNATURE**

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

**Représentant légal 1**

**SIGNATURE**

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

**Représentant légal 2**

**SIGNATURE**

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

**Représentant légal 3****SIGNATURE**

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

**Représentant légal 4****SIGNATURE**

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

**DÉCLARATION DU DISTRIBUTEUR**

Le Distributeur confirme qu'il a respecté les règles de conduites relatives au devoir de conseil et qu'il a, le cas échéant, vérifié la cohérence de la stratégie d'investissement avec le profil d'investissement du Souscripteur.

Il confirme également avoir, le cas échéant, vérifié la cohérence de l'objectif d'investissement du Fonds d'Assurance Spécialisé avec le profil d'investissement du Souscripteur.

**Distributeur****SIGNATURE**

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Les documents requis pour une opération d'arbitrage sont les suivants :

- › l'original du présent formulaire signé par tous les Souscripteurs ou le formulaire digital signé électroniquement par tous les Souscripteurs,
- › le cas échéant, une copie certifiée conforme de la carte d'identité ou passeport en cours de validité des Souscripteurs ou des Représentants légaux du Souscripteur (lorsque le Souscripteur est une personne morale).

Documents optionnels :

- › pour toute nouvelle Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié et/ou Fonds d'Assurance Spécialisé :
  - › dans le cas d'un nouveau Gestionnaire, Conseiller en investissement et/ou Banque Dépositaire: le « Mandat spécifique relatif à la transmission d'information » et le cas échéant les Procurations sur le compte Fonds d'Assurance Spécialisé, dûment complété(s) et signé(s),
  - › dans le cas d'une nouvelle Banque Dépositaire située en dehors de l'EEE : la « Déclaration relative aux Banques Dépositaires situées en dehors de l'EEE » dûment complétée et signée si pas encore signée auparavant,
- › dans le cas d'une nouvelle Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié 2 ou un Fonds d'Assurance Spécialisé 2, l'annexe complémentaire disponible,
- › la « Notice d'information sur les risques que comporte un investissement sur une Unité de Compte dont les Actifs Sous-jacents sont composés d'Investissements Spécialisés » renseignant le Souscripteur sur les risques particuliers que comporte un investissement dans un fonds alternatif simple, dans un fonds de fonds alternatifs ou dans un fonds immobilier dûment complétée et signée dans le cas d'un premier investissement dans ces instruments et si la notice n'a pas été signée auparavant,
- › pour tout investissement dans une Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Collectif, l'annexe dédiée.

## ANNEXE RELATIVE AUX REGLES ET MODALITES D'INVESTISSEMENT DE L'UNITE DE COMPTE CONSTITUEE PAR UN FONDS D'ASSURANCE SPECIALISE

## 1. DEFINITIONS DU FONDS D'ASSURANCE SPECIALISE (« FAS »)

**Conseiller en investissement :**

Toute personne physique ou morale fournissant des recommandations personnalisées au Souscripteur portant sur des instruments financiers constituant des Actifs Sous-Jacents d'un Fonds d'Assurance Spécialisé. Le Conseiller en investissement doit avoir un agrément DDA (Directive UE 2016/97) et/ou MIFID II (Directive 2014/65/UE) pour exercer cette activité. Le Conseiller en investissement peut notamment être un courtier en assurance, un conseiller en investissement financier ou un prestataire de services d'investissement.

Le Distributeur, dûment autorisé par le Souscripteur, peut déléguer le conseil en investissement à une personne ou une entité dûment agréée.

**Fonds d'Assurance Spécialisé (« FAS ») :**

Le FAS est un Fonds Interne autre qu'un Fonds Interne Dédié, à lignes directes ou non, ne comportant pas une garantie de rendement et servant de support à un seul contrat.

**Distributeur :**

L'Intermédiaire d'assurance ou l'Assureur en l'absence d'Intermédiaire d'assurance.

**Intermédiaire d'assurance :**

Toute personne physique ou morale autre qu'une entreprise d'assurance ou de réassurance, ou leur personnel, qui, contre rémunération, accède, à l'activité de distribution d'assurances ou l'exerce. L'Intermédiaire d'assurance peut également être désigné comme Conseiller en investissement ou a la possibilité de déléguer le conseil à un tiers ayant l'agrément pour exercer cette activité. En l'absence d'Intermédiaire d'assurance, l'Assureur a la possibilité d'effectuer cette même délégation.

## 2. OBLIGATIONS DE DECLARATION DU FONDS D'ASSURANCE SPECIALISE

Le Souscripteur informera l'Assureur avant l'exercice de tout droit et le jour de l'exécution de l'exercice, ou acquisition et/ou vente de valeurs mobilières ou d'autres instruments financiers connexes liés à des sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé ou sur un marché soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance financière, lorsque qu'à la suite de cet exercice, de cette acquisition et/ou de cette vente, la participation (ou proportion des droits de vote de l'Assureur) détenue dans le Fonds d'Assurance Spécialisé du Contrat - atteint, dépasse ou tombe sous le seuil réglementaire donné - comme indiqué dans les règles de l'autorité de surveillance financière applicables à ces titres ou aux autres instruments financiers connexes - obligeant l'Assureur à notifier l'autorité de surveillance financière compétente de tout changement de participation significative. Le Souscripteur doit également informer l'Assureur avant tout investissement, désinvestissement ou opération sur titres (c'est-à-dire toute conversion de droits ou de tout autre instrument financier en valeurs mobilières), lorsque la participation de l'Assureur, détenue dans le(s) Fonds d'Assurance Spécialisé(s), fluctue au minimum de 0,5 % des droits de vote ou de la participation en circulation.

Toutes les notifications à l'Assureur, telles que définies dans le présent article, doivent être envoyées à [IM.notification@utmostgroup.lu](mailto:IM.notification@utmostgroup.lu). La notification doit comprendre les informations suivantes :

- › Le numéro de Contrat ;
- › La dénomination du titre, le code ISIN et le marché (pays) ;
- › Le total des titres en circulation et des droits de vote (y compris toutes les catégories de titres) ;
- › Toute transaction planifiée/exécutée (acquisition/vente/exercice) ;
- › La date de la transaction planifiée/exécutée ;
- › Le nombre prévu/exécuté de titres et de droits de vote négociés.

Si le Souscripteur ou un membre de sa famille détient les mêmes valeurs mobilières ou autres instruments financiers connexes en dehors du Contrat, et si la participation consolidée de ces valeurs mobilières et des titres détenus dans le Contrat atteint un seuil de notification fixé par l'autorité de surveillance compétente, le Souscripteur notifiera la détention consolidée à l'autorité de surveillance et à l'émetteur de la valeur mobilière, selon le cas, et enverra la preuve de ladite notification à l'Assureur.

Si le Souscripteur ou un membre de sa famille détient des valeurs mobilières ou d'autres instruments financiers connexes en dehors du Contrat pour lesquels il a déjà procédé à la notification à l'autorité de contrôle et à l'émetteur de la valeur conformément au seuil de notification fixé par l'autorité de contrôle compétente, et si en conséquence d'une acquisition de ces mêmes valeurs mobilières ou d'autres instruments financiers dans le Contrat, il atteint ou dépasse un seuil réglementaire donné, le Souscripteur effectuera une autre notification à l'autorité de contrôle et à l'émetteur de la valeur, selon le cas, et enverra la preuve de ladite notification à l'Assureur.

Tout manquement par le Souscripteur à son obligation de notification à l'Assureur conformément aux dispositions prévues par le présent article, qui entraîne une amende imposée par l'autorité de contrôle compétente à l'Assureur, donnera à l'Assureur le droit de prélever le montant de l'amende sur la valeur du Contrat ou de récupérer le montant directement du Souscripteur.

Le Souscripteur du Contrat déclare et garantit à l'Assureur qu'il a connaissance, comprend et s'engage à se conformer pendant toute la durée du Contrat au règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché ainsi qu'à la directive 2014/57/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatives aux sanctions pénales applicables aux abus de marché et à ses actes d'exécution et actes délégués, y compris, le cas échéant, aux transpositions nationales pertinentes mises en œuvre par les pays de l'UE, telles que modifiées ou remplacées de temps à autre.

### LIQUIDITES

Le Fonds d'Assurance Spécialisé doit à tout moment être composé d'un minimum de 5 % d'actifs liquides. L'Assureur se réserve le droit de prendre des mesures correctives pour parvenir à ce seuil minimum et de vendre les Actifs Sous-Jacents dans le cas où la liquidité n'est pas suffisante pour couvrir les coûts, les frais et les dépenses du Contrat.

---

## 3. INSTRUCTION D'INVESTISSEMENT

---

### FAS « BUY & HOLD »

Les Actifs Sous-Jacents du Fonds d'Assurance Spécialisé sont des Investissements Spécialisés et/ou des Actifs Non-Traditionnels sélectionnés par le Souscripteur. Celui-ci décide lui-même des allocations d'actifs au sein du Fonds d'Assurance Spécialisé sous réserve d'acceptation de la part de l'Assureur. Le Fonds d'Assurance Spécialisé Buy & Hold est caractérisé par une détention des Actifs Sous-Jacents sur de longues périodes ou jusqu'à l'échéance des titres, de sorte qu'il n'est pas préférable ni recommandé d'effectuer des opérations au sein du Fonds d'Assurance Spécialisé de manière régulière. Le Souscripteur adresse les instructions d'investissement à l'Assureur qui les appréciera et, si conformes à l'esprit « Buy & Hold » les transmettra à la Banque Dépositaire pour exécution.

### MODALITES DU FAS « BUY & HOLD »

Le Souscripteur comprend et accepte que pour transmettre son choix d'Actif Sous-Jacent à l'Assureur, le Souscripteur devra remplir un formulaire intitulé « Dealing Request Form » disponible sur demande. Par la suite, l'Assureur se chargera de faire exécuter auprès de la Banque Dépositaire toute instruction d'investissement afférente à l'Actif Sous-Jacent sélectionné par le Souscripteur.

### INTERVENTION D'UN CONSEILLER EN INVESTISSEMENT

Le Souscripteur peut se faire conseiller par un professionnel, qui lui fournira des recommandations personnalisées portant sur la sélection des Actifs Sous-Jacents du FAS. Dans ce cas, les modalités d'intervention du Conseiller en investissement dûment habilité au nom et pour le compte du Souscripteur dans le cadre d'une convention de gestion conseillée sont définies contractuellement entre le Souscripteur et le Conseiller en investissement. Le Souscripteur qui aura choisi de se faire conseiller par un Conseiller en investissement ne pourra en aucun cas rechercher directement ou indirectement la responsabilité de l'Assureur en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations qui incombent au Conseiller en investissement dans le cadre de son activité de conseil.

Par ailleurs, l'Assureur pourra accorder un mandat spécial pour la réception-transmission d'ordres (RTO) à un mandataire disposant de l'habilitation nécessaire pour transmettre les ordres directement à la Banque Dépositaire auprès de laquelle les Actifs Sous-Jacents du Fonds d'Assurance Spécialisé sont déposés.

Le Souscripteur communique son instruction au Conseiller en investissement. Le mandataire RTO est ensuite responsable de la transmission de l'instruction à la Banque Dépositaire après vérification du respect des règles et limites d'investissement telles que définies dans les Conditions Générales. Le Souscripteur reconnaît et accepte que l'Assureur est exonéré de toute responsabilité si le Conseiller en investissement a transmis une instruction sans le consentement préalable du Souscripteur.

A WEALTH *of* DIFFERENCE

[www.utmostinternational.com](http://www.utmostinternational.com)

Utmost Luxembourg S.A. est immatriculée au R.C.S. sous le numéro B37604 et réglementée par le Commissariat aux Assurances (CAA)  
Siège social : 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg  
Utmost Wealth Solutions est enregistrée au Luxembourg en tant que nom commercial d'Utmost Luxembourg S.A.